



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **18 AVR. 2023** S L O W

ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 13 avril 2023

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2023 - 03 - 04

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Catherine GALAND, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Béatrice JUSTIN, Christine CRESTOIS, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Béatrice JUSTIN à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL

Xavier BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Désignation d'un nouveau Président de séance

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale en application de l'article L. 5211-1 du même code, prévoit que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut (...) assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ».

Par analogie de fonctionnement, il est proposé de désigner Madame Isabelle TESSIER, 1^{ère} Vice-Présidente, pour présider la séance durant le vote du Compte Administratif 2022 de la Communauté d'Agglomération.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-14,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

Article unique : de désigner comme Président de séance, durant l'examen des Comptes Administratifs 2022 de la Communauté d'Agglomération, Madame Isabelle TESSIER 1^{ère} Vice-Présidente.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : **18 AVR. 2023**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **18 AVR. 2023**

Givrand, le 18 avril 2023

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.